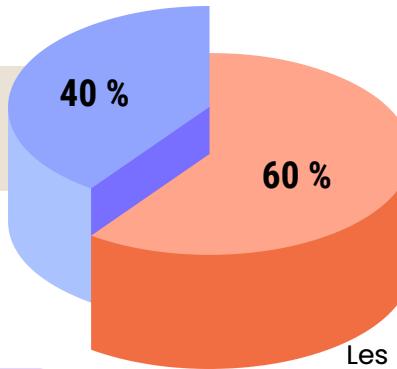


L'ÉDUCATION MUSICALE ET LE CHANT CHORAL DANS LE NOUVEAU DNB

À PARTIR DE LA SESSION 2026*

Contrôle continu 40 % de la note finale

Moyenne issue des moyennes annuelles de chacune des disciplines de la classe de 3^e.



Contrôle terminal 60 % de la note finale

Les notes obtenues aux épreuves terminales de l'examen.

Enseignements obligatoires

Moyenne annuelle des 12 disciplines

Arts plastiques
Éducation musicale
EMC
EPS
Français
Histoire-Géographie
LV1
LV2
Mathématiques
Physique-Chimie
SVT
Technologie

(+)

Enseignements facultatifs

LCA, LCE, LCR,
découverte
professionnelle,
chant chorale
ou langue des signes

Ajout des points supérieurs
à 10 de la moyenne
obtenue dans l'un de ces
enseignements au total
des moyennes
(sous réserve que la
moyenne de contrôle
continu ne dépasse pas 20
sur 20).

Jusqu'à 0,83 point de plus
au titre du contrôle
continu.



Épreuves terminales

Épreuves écrites

Français
Mathématiques
Histoire-Géographie
EMC
Sciences

Coef 2
Coef 2
Coef 1,5
Coef 0,5
Coef 2

+ Épreuve orale



Coef 2

S'appuyant sur un objet d'étude abordé dans
le cadre de l'enseignement d'**histoire des arts**
ou d'un projet mené dans un enseignement
de **pratique interdisciplinaire** du cycle 4 ou
des **parcours éducatifs**.

Mentions

18	Très Bien avec les félicitations du jury
16	Très Bien
14	Bien
12	Assez Bien
10	Admis
<10	Refusé



L'ÉDUCATION MUSICALE ET LE CHANT CHORAL DANS LE NOUVEAU DNB

À PARTIR DE LA SESSION 2026*

ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT FACULTATIF DE CHANT CHORAL

ajout des points supérieurs à 10 de la moyenne obtenue au total des moyennes

Enseignement facultatif de chant chorale au collège

Le programme de l'enseignement de chant chorale au collège B.O. N°30 du 26 juillet 2018
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132989

Le vadémécum La chorale à l'école, au collège et au lycée (Version actualisée 2020)
<https://eduscol.education.fr/document/346/download>

Un enseignement prenant appui sur un projet annuel

Une évaluation qui se fonde sur :

Les quatre grands champs exposés dans les programmes :

- Élaborer, chanter, interpréter un projet musical collectif en concert
- Investir l'espace scénique
- Écouter pour chanter
- Maîtriser le geste vocal

Des objectifs de formation et des repères de progressivité permettant d'attester le degré de maîtrise relevant des quatre grands champs. L'assiduité et l'engagement étant au cœur de chacun de ces champs, ils contribuent à faire progresser les élèves sur un temps long.

Une évaluation qui se matérialise dans :

- les bulletins scolaires dès la classe de 6^e (trimestres/ semestres) indépendamment de l'enseignement obligatoire
- avec pour intitulé spécifique : Enseignement Facultatif de Chant Choral
- à la fois une **appréciation synthétique** adossée aux compétences travaillées et **a minima sur le niveau 3^e par une note.**



L'ÉDUCATION MUSICALE ET LE CHANT CHORAL DANS LE NOUVEAU DNB

À PARTIR DE LA SESSION 2026*

ÉPREUVE ORALE DU DNB

Coefficient 2

Épreuve terminale
(épreuve orale de soutenance)

L'épreuve orale de soutenance porte sur un objet d'étude abordé dans le cadre de l'enseignement d'**histoire des arts** ou un projet mené dans le cadre d'un **enseignement pratique interdisciplinaire du cycle 4** ou des **parcours éducatifs** (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle) suivis par le candidat.

Les modalités de l'épreuve

Sa durée : 15 minutes si soutenance individuelle - 25 minutes si soutenance collective (sans qu'un groupe puisse excéder trois candidats)

En cas de soutenance individuelle : un exposé (5 minutes) suivi d'un entretien avec le jury (10 minutes). La durée totale de l'épreuve ne peut dépasser quinze minutes.

Dans le cas d'une présentation collective, 10 minutes d'exposé précédent 15 minutes d'échanges entre le jury et l'ensemble du groupe ; chaque candidat fait l'objet d'une évaluation individuelle et l'ensemble des candidats est sollicité lors de l'entretien avec le jury.

L'évaluation de l'épreuve

L'épreuve est notée sur 20 points :

- Maîtrise de l'expression orale : **8 points** ;
- Maîtrise du sujet présenté : **12 points**.

Seuls les candidats scolaires sont concernés par cette épreuve orale.

Cf. Grille indicative de critères d'évaluation de l'épreuve orale de soutenance.



L'ÉDUCATION MUSICALE ET LE CHANT CHORAL DANS LE NOUVEAU DNB

À PARTIR DE LA SESSION 2026*

ÉPREUVE ORALE DU DNB - 20 points coefficient 2

Grille indicative des critères d'évaluation de l'épreuve de soutenance

Maîtrise de l'expression orale : 8 points

- s'exprimer de façon maîtrisée en s'adressant à un auditoire ;
- formuler un avis personnel à propos d'une œuvre ou d'une situation en visant à faire partager son point de vue ;
- exposer les connaissances et les compétences acquises en employant un vocabulaire précis et étendu ;
- participer de façon constructive à des échanges oraux ;
- participer à un débat, exprimer une analyse argumentée et prendre en compte son interlocuteur ;
- percevoir et exploiter les ressources expressives et créatives de la parole ;
- s'approprier et utiliser un lexique spécifique au contexte, à savoir, le cas échéant :
 - utiliser la langue française avec précision du vocabulaire et correction de la syntaxe pour rendre compte des observations, expériences, hypothèses et conclusions ;
 - passer d'un langage scientifique à un autre ;
 - décrire, en utilisant les outils et langages adaptés, la structure et le comportement des objets ;
 - expliquer à l'oral (sa démarche, son raisonnement, un calcul, un protocole de construction géométrique, un algorithme), comprendre les explications d'un autre et argumenter dans l'échange ;
 - exprimer son émotion face à une œuvre d'art ;
 - décrire une œuvre d'art en employant un lexique simple et adapté ;
 - mobiliser à bon escient ses connaissances lexicales, grammaticales et culturelles pour présenter à l'oral des sujets variés en langue étrangère ou régionale ;
 - développer des stratégies pour surmonter un manque lexical lors d'une prise de parole, s'autocorriger et reformuler pour se faire comprendre.

Maîtrise du sujet présenté : 12 points

- concevoir, créer, réaliser ;
- mettre en œuvre un projet ;
- analyser sa pratique, celle de ses pairs ;
- porter un regard critique sur sa production individuelle ;
- argumenter une critique adossée à une analyse objective ;
- construire un exposé de quelques minutes en mentionnant les connaissances et les compétences acquises ;
- raisonner, justifier une démarche et les choix effectués ;
- mobiliser des outils numériques.

